

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

ABONNEMENTS	ABONNEMENTS ET ANNONCES	ANNONCES ET AVIS DIVERS
Togo, France et Communauté 1 an 6 mois Ordinaire 1.300 frs 800 frs Avion 3.300 frs 1.700 frs Etranger 1 an 6 mois Ordinaire 1.600 frs 900 frs Avion 3.750 frs 2.300 frs Prix du numéro { Au comptant à l'imprimerie : 75 frs { Par porteur ou par poste : { Togo-France et Communauté : 90 frs { Etranger : Port en sus.	Pour les abonnements et annonces, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 Téléphone : 37-18 — LOME. Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres. Les abonnements et annonces sont payables d'avance.	La ligne 80 frs minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : minimum 250 frs Direction, Rédaction et Administration : Cabinet du Président de la République Téléphone : 27-14 — LOME

SOMMAIRE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

DÉCRETS, ARRÊTÉS, DÉCISIONS ET CIRCULAIRES

PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT

1962	1962
5 septembre — Décret n° 62-118 portant répartition de centimes additionnels à la taxe sur les transactions et à la taxe forfaitaire représentative de la taxe sur les transactions 646	11 septembre — Décret n° 62-125 portant approbation du compte administratif de la Circonscription de l'Akposso, exercice 1961 647
11 septembre — Décret n° 62-119 portant approbation du compte administratif de l'exercice 1961 de la Commune de Lomé 646	11 septembre — Décret n° 62-126 portant approbation du budget additionnel de la Circonscription de l'Akposso, exercice 1962 649
11 septembre — Décret n° 62-120 portant approbation du budget additionnel de la Commune de Lomé, exercice 1962 649	14 septembre — Décret n° 62-127 portant approbation du compte administratif de la Circonscription de Tagbligbo, exercice 1961 647
11 septembre — Décret n° 62-121 portant approbation du compte administratif de la Circonscription d'Anécho, exercice 1961 647	14 septembre — Décret n° 62-128 portant approbation du budget additionnel de la Circonscription de Tagbligbo, exercice 1962 649
11 septembre — Décret n° 62-122 portant approbation du budget additionnel de la Circonscription d'Anécho, exercice 1962 649	14 septembre — Décret n° 62-129 portant approbation du compte administratif de la Circonscription de Tsévié, exercice 1961 648
11 septembre — Décret n° 26-123 portant approbation du compte administratif de la Circonscription de Klouto, exercice 1961 647	14 septembre — Décret n° 62-130 portant approbation du budget additionnel de la Circonscription de Tsévié, exercice 1962 649
11 septembre — Décret n° 62-124 portant approbation du budget additionnel de la Circonscription de Klouto, exercice 1962 649	14 septembre — Décret n° 62-131 portant approbation du compte administratif de la Circonscription d'Atakpamé, exercice 1961 648
	14 septembre — Décret n° 62-132 portant approbation du budget additionnel de la Circonscription d'Atakpamé, exercice 1962 649
	14 septembre — Décret n° 62-133 portant approbation du compte administratif de la Circonscription de Sokodé, exercice 1961 648
	14 septembre — Décret n° 62-134 portant approbation du budget additionnel de la Circonscription de Sokodé, exercice 1962 649
	14 septembre — Décret n° 62-135 portant approbation du compte administratif de la Circonscription de Dapango, exercice 1961 648
	14 septembre — Décret n° 62-136 portant approbation du budget additionnel de la Circonscription de Dapango, exercice 1962 649

Arrêté n° 103/PR du 5 septembre 1962 chargeant le Ministre des Travaux Publics, Mines, Transports, des Postes et Télécommunications de l'expédition des affaires courantes pendant l'absence du Ministre des Finances et des Affaires Economiques 649

Arrêté et décisions portant renouvellement de bourses d'études en France et nominations 649

**SECRETARIAT D'ETAT A LA PRESIDENCE
CHARGE DE L'INFORMATION, DE LA PRESSE
ET DE LA RADIODIFFUSION**

Décision portant affectations 651

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décision portant affectation 651

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décision portant désignation de fonctions 651

MINISTERE DE L'INTERIEUR

1962

30 août — Arrêté n° 67/INT portant annulations et ouvertures de crédits au budget primitif de la Circonscription de Lama-Kara, exercice 1962 651

Arrêté portant engagements et rectificatif à un précédent arrêté portant admissions à la retraite 651

**MINISTERE DES FINANCES
ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES**

Décision n° 363-D/MFAE/MF/F du 30 août 1962 portant autorisation de paiement au profit du Fonds Spécial des Nations Unies 652

Décision n° 385-D/MFAE/MF/FA du 11 septembre 1962 portant autorisation de paiement au profit de M. le régisseur de la caisse d'avance de la République Togolaise en Allemagne Fédérale 652

Décision n° 386-D/MFAE/MF/FA du 11 septembre 1962 portant autorisation de paiement au profit de M. le régisseur de la caisse d'avance de la Mission permanente du Togo à New-York et de l'Ambassade du Togo à Washington 652

Arrêtés et décisions portant nomination, mutation, octroi d'une indemnité de licenciement, attribution d'allocation, de majorations pour enfants, de secours après décès, concession d'une pension de veuve et d'orphelin et approbation de rôles 652

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE
ET DES EAUX ET FORETS**

Décisions portant nomination et affectations 655

**MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Arrêté n° 257/MFP du 4 septembre 1962 portant nomination des membres des Commissions d'avancement 656

Arrêtés et décisions portant admission, affectations, rappel d'ancienneté pour services militaires, rappel à l'activité et radiation 656

D I V E R S

Arrêté portant radiations 660

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de bornage) .. 661

Avis d'inscriptions au registre de Commerce 662

Avis d'inscription modificative en augmentation de capital. 663

Avis de radiation du registre de commerce 663

**ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE**

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU GOUVERNEMENT

**Caisse de Compensation des Prestations Familiales
du Togo**

N° 62-118 du 5-9-62. — Le produit des centimes additionnels aux taxes sur les transactions perçu pendant l'année 1961, en vertu des dispositions de la délibération n° 1/ATT. du 13 avril 1956, soit 57.780.316FrS sera réparti de la manière suivante :

Caisse de Compensation des Prestations Familiales du Togo. . . 15.000.000 frs.

Fonds de soutien à la Caisse de Compensation des Prestations Familiales. 42.780.316 frs.

La Caisse de Compensation des Prestations Familiales ayant été créditée de la part lui revenant, il ne sera procédé à aucun versement.

Comptes administratifs

N° 62-119 du 11-9-62. — Le compte administratif de la commune de Lomé, exercice 1961, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes à la somme de : cent trente millions vingt sept mille cinq cent douze francs (130.027.512 francs) ;

En dépense à la somme de : cent douze millions cent soixante six mille six cent soixante treize francs (112.166.673 francs) laissant apparaître un excédent de recettes de : dix sept millions huit cent soixante mille huit cent trente neuf francs (17.860.839 francs) qui sera porté en recettes au budget additionnel de l'exercice 1962.

Sont approuvées l'annulation et l'ouverture de crédits ci-après énumérés, destinées à régulariser les dépassements de crédits constatés à certains postes budgétaires à la clôture de l'exercice.

*Annulation de Crédit**Chapitre III — Sce d'Administration Municipale (Matériel)*

Art. 10 — Achat de tickets communaux ... 38.480.

*Ouverture de Crédit**Chapitre IV — Service des Travaux communaux (Personnel)*

Art. 2. — Salaire du personnel non titulaire 38.480

Sont annulés les crédits restants disponibles, faute d'emploi, constatés à la clôture de l'exercice 1961 et s'élevant au total à : seize millions quatre vingt quinze mille six cent un francs (16.095.601 francs).

N° 62-121 du 11-9-62. — Le compte administratif de la circonscription d'Anécho, exercice 1961, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes à la somme de : trente et un millions cinq cent cinquante et un mille trois cent quatre vingt quatorze francs (31.551.394 francs) ;

En dépenses à la somme de : vingt neuf millions deux cent quarante six mille cinq cent vingt quatre francs (29.246.524 francs) laissant apparaître un excédent de recettes de : deux millions trois cent quatre mille huit cent soixante dix francs (2.304.870 francs) qui sera inscrit en recettes au budget additionnel de l'exercice 1962.

Les crédits restants disponibles, faute d'emploi, constatés à la clôture de l'exercice 1961 et s'élevant au total à : quatre millions sept cent soixante et un mille deux cent quatre vingt douze francs (4.761.292 francs) sont annulés.

N° 62-123 du 11-9-62. — Le compte administratif de la circonscription de Klouto, exercice 1961, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes à la somme de : vingt millions six cent quatre vingt quinze mille cent quatre vingt deux francs (20.695.182 francs) ;

En dépenses à la somme de : dix huit millions cinq cent douze mille cinq cent soixante dix huit francs (18.512.578 francs) laissant apparaître un excédent de recettes de : deux millions cent quatre vingt deux mille six cent quatre francs (2.182.604 francs) qui sera porté en recettes au budget additionnel de l'exercice 1962.

Les crédits restants disponibles, faute d'emploi, constatés à la clôture de l'exercice 1961 et s'élevant au total à : six millions sept cent huit mille deux cent neuf francs (6.708.209 francs) sont annulés.

N° 62-125 du 11-9-62. — Le compte administratif de la circonscription de l'Akposso, exercice 1961, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes à la somme de : dix huit millions quatre mille quatre vingt onze francs (18.004.091 francs) ;

En dépenses à la somme de : vingt millions deux cent cinquante sept mille six cent trente deux francs (20.257.632 francs) laissant apparaître un excédent de dépenses de : deux millions deux cent cinquante trois mille cinq cent quarante et un francs (2.253.541 francs) qui sera porté en dépenses au budget additionnel de l'exercice 1962.

Sont approuvées les annulations et ouvertures de crédits ci-après énumérés, destinées à régulariser les dépassements de crédits constatés à certains postes budgétaires à la clôture de l'exercice.

*Annulations de Crédits**Chapitre II — Service d'Adtion. Régionale (Personnel)*

Article I. — Traitement du personnel du bureau titulaire 161.480

Article 6. — Frais Session Cons. Circonscription 227.500

Chapitre IV — Service des Travaux Régionaux (Personnel)

Article 1. — Traitement du personnel titulaire 81.954

Total 470.934

*Ouvertures de Crédits**Chapitre I — Service de la dette.*

Article 2. — Reste à payer d'exercice clos 435.643

Chapitre II — Service d'Adtion Rég. (Personnel)

Article 4. — Indemnités aux régisseurs et collecteurs, contrôleurs de recettes 12.914

Chapitre III. — Service d'Adtion Rég. (Matériel)

Article 5. — Frais postaux 6.797

Chapitre IV. — Service des travaux régionaux (Personnel)

Article 2. — Traitement du personnel non titulaire 15.580

470.934

Les crédits restants disponibles, faute d'emploi, constatés à la clôture de l'exercice 1961 et s'élevant au total à : quatre millions trois cent quatre vingt dix huit mille six francs (4.398.006 francs) sont annulés.

N° 62-127 du 14-9-62. — Le compte administratif de la circonscription de Tabligbo, exercice 1961, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes à la somme de : dix millions deux cent un mille huit cent cinquante quatre francs (10.201.854 francs) ;

En dépenses à la somme de : huit millions huit cent quarante quatre mille huit cent trente sept francs (8.844.837 francs) laissant apparaître un excédent de recettes de : un million trois cent cinquante sept mille dix sept francs (1.357.017 francs) qui sera pris en recettes au budget additionnel de l'exercice 1962.

Les crédits restants disponibles, faute d'emploi, constatés à la clôture de l'exercice 1961 et s'élevant au total à : un million huit cent trente un mille cinq cent quatre vingt treize francs (1.831.593 francs) sont annulés.

N° 62-129 du 14-9-62. — Le compte administratif de la circonscription de Tsévié, exercice 1961, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes à la somme de : dix neuf millions deux cent quatre vingt onze mille six cent dix huit francs (19.291.618 francs) ;

En dépenses à la somme de : dix sept millions quatre vingt dix mille quatre cent quinze francs (17.090.415 francs) laissant apparaître un excédent de recettes de : deux millions deux cent un mille deux cent trois francs (2.201.203 francs) qui sera pris en recettes au budget additionnel de l'exercice 1962.

Sont annulés les crédits restants disponibles, faute d'emploi, constatés à la clôture de l'exercice 1961 et s'élevant au total à : cinq millions sept cent six mille sept cent trente cinq francs (5.706.735 francs).

N° 62-131 du 14-9-62. — Le compte administratif de la circonscription d'Atakpamé, exercice 1961, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes à la somme de : douze millions quatre cent vingt neuf mille sept cent quarante sept francs (12.429.747 francs) ;

En dépenses à la somme de : douze millions onze mille trois cent cinquante francs (12.011.350 francs) laissant apparaître un excédent de recettes de quatre cent dix huit mille trois cent quatre vingt dix sept francs (418.397 francs) qui sera porté en recettes au budget additionnel de l'exercice 1962.

Sont approuvées les annulations et ouvertures de crédits ci-après énumérés, destinées à régulariser les dépassements de crédits constatés à certains postes budgétaires à la clôture de l'exercice.

Annulation de crédit

Chapitre II — Service d'action rég. (Personnel)
Art. 4. — Indemnités aux régisseurs et collecteurs, contrôleurs de recettes 82.658.

Ouvertures de crédits

Chapitre II — Service d'action rég. (Personnel)
Art. 1. — Traitement du personnel bureau titulaire 35.807.
Art. 5. — Pensions et allocations viagères 13.500.

Chapitre III — Service d'action rég. (Matériel)

Art. 1. — Frais d'imprimés et abonnements à diverses publications administratives 13.747.

Art. 9. — Frais d'élection 2.618

Chapitre VIII — Services Sociaux (Matériel)

Art. 1. — Enseignement et sports 7.991.

Chapitre X — Dépenses diverses

Art. 1. — Fêtes et réceptions publiques 8.995.

82.658.

Les crédits restants disponibles, faute d'emploi, constatés à la clôture de l'exercice 1961 et s'élevant au total à : deux millions neuf cent cinquante six mille quatre cent soixante onze francs (2.956.471 francs) sont annulés.

N° 62-133 du 14-9-62. — Le compte administratif de la circonscription de Sokodé, exercice 1961, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes à la somme de : douze millions trois cent soixante six mille trente trois francs (12.366.033 francs) ;

En dépenses à la somme de : onze millions six cent vingt trois mille huit cent vingt deux francs (11.623.822 francs) faisant apparaître un excédent de recettes de : sept cent quarante deux mille deux cent onze francs (742.211 francs) qui sera porté en recettes au budget additionnel de l'exercice 1962.

Les crédits restants disponibles, faute d'emploi, constatés à la clôture de l'exercice 1961 et s'élevant au total à : quatre millions huit cent quatre vingt six mille six cent soixante seize francs (4.886.676 francs) sont annulés.

N° 62-135 du 14-9-62. — Le compte administratif de la circonscription de Dapango, exercice 1961, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes à la somme de : vingt huit millions sept cent quinze mille cent soixante francs (28.715.160 francs) ;

En dépense à la somme de : vingt sept millions trois cent cinquante huit mille soixante cinq francs (27.358.065 francs) laissant apparaître un excédent de recettes de : un million trois cent cinquante sept mille quatre vingt quinze francs (1.357.095 francs) qui sera inscrit en recettes au budget additionnel de l'exercice 1962.

Sont approuvées l'annulation et les ouvertures de crédits ci-après énumérés, destinées à régulariser les

dépassements de crédits constatés à certains postes budgétaires à la clôture de l'exercice.

Annulation de Crédit

Chapitre V — Dépenses ordinaires de matériel et travaux d'entretien

Art. 7. — Création Centre Régional de diffusion 13.720

Ouvertures de Crédits.

Chapitre V — Dépenses ordinaires de matériel et travaux d'entretien

Art. 1. — Entretien des routes et ponts etc 11.183.

Art. 4. — Entretien et fonctionnement des véhicules du service des travaux régionaux 2.537.

13.720.

Les crédits restants disponibles, faute d'emploi, constatés à la clôture de l'exercice 1961 et s'élevant au total à : deux millions deux cent cinquante trois mille sept cent trente huit francs (2.253.738 francs) sont annulés.

Budgets additionnels

N° 62-120 du 11-9-62. — Le budget additionnel de la commune de Lomé, exercice 1962, est approuvé et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : vingt huit millions huit cent deux mille neuf cent quarante trois francs (28.802.943 francs).

N° 62-122 du 11-9-62. — Le budget additionnel de la circonscription d'Anécho, exercice 1962, est approuvé et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : quatre millions sept cent quarante trois mille cinq cent trente francs (4.743.530 francs).

N° 62-124 du 11-9-62. — Le budget additionnel de la circonscription de Klouto, exercice 1962, est approuvé et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : trois millions trois cent soixante dix huit mille six cent quatre francs (3.378.604 francs).

N° 62-126 du 11-9-62. — Le budget additionnel de la circonscription de l'Akposso, exercice 1962 est arrêté comme suit :

En recettes à la somme de : deux millions deux cent quarante neuf mille cent francs (2.249.100 francs);

En dépenses à la somme de : quatre millions sept cent treize mille deux cent vingt francs (4.713.220 francs).

N° 62-128 du 14-9-62. — Le budget additionnel de la circonscription de Tabligbo, exercice 1962, est approuvé et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : un million six cent dix sept mille trois cent dix sept francs (1.617.317 francs).

N° 62-130 du 14-9-62. — Le budget additionnel de la circonscription de Tsévié, exercice 1962, est approuvé et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : quatre millions trente et un mille quatre vingt trois francs (4.031.083 francs).

N° 62-132 du 14-9-62. — Le budget additionnel de la circonscription d'Atakpamé, exercice 1962, est approuvé et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : un million sept cent trente un mille cent quatre vingt dix sept francs (1.731.197 francs).

N° 62-134 du 14-9-62. — Le budget additionnel de la circonscription de Sokodé, exercice 1962, est approuvé et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : deux millions huit cent cinquante mille six cent onze francs (2.850.611 francs).

N° 62-136 du 14-9-62. — Le budget additionnel de la circonscription de Dapango, exercice 1962, est approuvé et arrêté en recettes et en dépenses à la somme de : quatre millions six cent soixante huit mille vingt francs (4.668.020 francs).

Affaires courantes

N° 103/PR du 5-9-62. — Pendant l'absence de M. Hospice Coco, Ministre des Finances et des Affaires Economiques, l'expédition des affaires courantes sera assurée au titre du Ministère des Affaires Economiques par M. Paul Amegee, Ministre des Travaux Publics, des Mines, des Transports, des Postes et Télécommunications.

Renouvellement de bourses d'études en France

N° 104/PR/MEN du 5-9-62. — Est renouvelée pour l'année scolaire 1962-63, la bourse d'Enseignement supérieur des étudiants togolais en France dont les noms suivent :

Numéro d'Ordre	Nom et prénoms	Etablissements	Catégorie de la bourse
1	Abolo K. Jean	Faculté Lettres Dijon	D
2	Adotévi K. Michel	Faculté Droit Poitiers	D
3	Afantchao Lucas	Ecole Com. Bd. Besières	D
4	Aïssah Véronique	Ecole Sages-Femmes Rennes	D
5	Agbavoh Ambroise	Faculté Sciences Grenoble	Stage
6	Agbo Claude	Lycée Douai Math. F.	D
7	Agbokou Michel	Faculté Droit Rouen	D
8	Ajavon Ignace	Faculté Droit Poitiers	D
9	Amedome Siméon	Faculté Lettres Poitiers	D
10	Amegandji Augustin	Faculté Lettres Dijon	D
11	Amegandjie Georges	Faculté Droit Caen	D
12	Ata Véronique	Ecole Sages-Femmes Strasbourg	D
13	Attiogbé T. Robert	Faculté Sciences Clermont	D
14	Bitho Michel	Faculté Médecine Nantes	D
15	Bohn A. Thérèse	Ecole Sages-Femmes Lyon	D
16	Boukari Kérime	Ecole Nat. Vétérinaire d'Alfort	D
17	Dansou A. Pierre	Faculté Sciences Grenoble	D
18	Dossoumou Josephine	Ecole Sages-Femmes Nantes	D
19	Edee Emmanuel	Faculté Sciences Grenoble	D
20	Ekoué Léocadie	Ecole Sages-Femmes Nantes	D
21	Fianyo Do Franck	Lycée Kléber Strasbourg	D
22	Franck Guy Albert	E. N. S. C. L. Lille	D
23	Freitas Cosmas	Faculté Lettres Caen	D
24	Gaba Sylvanus	Faculté Sciences Strasbourg	D
25	Gnahouï Clémence	Ecole Sages-Femmes Nantes	D
26	Gonçalves Sitha	Ecole Sages-Femmes Strasbourg	D
27	Gnamey K. Didier	Faculté Médecine Lille	D
28	Kété Antoine	Ecole Nat. Musique Paris	Stage
29	Kété Antonin	Ecole Normale de Paris	Stage
30	Kponton André	Ecole Sages-Femmes Lille	D
31	Kouassivi Godlieb	Faculté Médecine Strasbourg	D
32	Kékéssi Basile	Faculté des Sciences	D
33	Kouévi Cathérine, née Ayité	Ecole Normale Spéc. Paris	D
34	Kpadé Sébastienne	Ecole Sages-Femmes Bordeaux	D
35	Kpodzro Hyacinthe	Faculté Médecine Montpellier	D
36	Kponton Théodore	Faculté Sciences Clermont-Ferand	D
37	Kuwonou Cécile	Ecole de Sages-Femmes Angers	D
38	Lawson L. Georges	Faculté Droit Strasbourg	D
39	Lawson Marguérite	Ecole Sages-Femmes de Reims	D
40	Lawson W. Benis	Faculté Droit Caen	D
41	Laré Augustin	Faculté Droit Caen	D
42	Laré L. Jean	Faculté Sciences Rennes	D
43	Mankoubi Bawa	Faculté Droit Montpellier	D
44	Mensah Rita	Lycée Descarte Tours	D
45	Nakpane Etienne	Faculté Médecine Toulouse	D
46	Pere Benoit	Faculté Sciences Rennes	D
47	Randolph Colette	E. P. S. Social Dijon	D
48	Sadé Koffi Henri	Ecole des T.P. Paris	D
49	Santos Célestine	Ecole de Puériculture Paris	D
50	Seddoh Prosper	H. E. C. Paris	D
51	Schuppis William	Faculté Droit	D
52	Seddoh Georges	E. M. N. E. P. Lyon	Stage
53	Segbeaya K. Louis	Faculté Droit Poitiers	D
54	Soares Antoine	Faculté Médecine Caen	D
55	Touleassi David	Faculté Sciences Toulouse	D
56	Vovor Comfort	Faculté Sciences Toulouse	D
COLONIE LIBANAISE			
1	Bocconi Robert	Faculté Droit Lyon	D
2	Togbé Jacques	Faculté Droit Montpellier	Stage
CHAMBRE DE COMMERCE			
1	Gondon Théophile	Inst. Com. de Nacy	D

La dépense résultant du paiement de ces bourses est imputable au budget général — Exercice 1962, chapitre 36, article 2.

Nominations

N° 67-D/PR/INT du 11-9-62. — M. N'Soukpoe Mathieu, adjoint administratif de 2^e classe 3^e échelon, adjoint au chef de la circonscription administrative de

l'Akposso, est nommé chef par intérim de la dite circonscription, en remplacement de M. Lodonou Joseph, titulaire d'un congé administratif.

La présente décision aura effet pour compter de la date de sa signature.

N° 66-D/PR/INT du 11-9-62. — Sont prononcées les nominations et affectations suivantes :

M. Adorgloh Raphaël, adjoint administratif 1^{re} cl. 1^{er} éch., précédemment adjoint au chef de la circonscription administrative de Sokodé, est nommé chef de la circonscription administrative de Lama-Kara par intérim, en remplacement de M. Pana Ombri, en instance de départ pour l'Europe.

M. Bodjona Ali Antoine, secrétaire d'administration 2^e cl. 3^e éch. est nommé chef de la circonscription administrative de Klouto par intérim, en remplacement de M. Klu Sam, en instance de départ pour l'Europe.

M. Yempapou Yacouba, instituteur adjoint de 3^e classe 1^{er} échelon est nommé chef de la circonscription administrative de Dapango par intérim, en remplacement de M. Têkoé Alexandre, titulaire d'un congé administratif.

Les émoluments des intéressés restent imputables au chapitre 12, article 5 du budget général.

La présente décision aura effet pour compter de la date de sa signature.

SECRETARIAT D'ETAT A LA PRESIDENCE
CHARGE DE L'INFORMATION, DE LA PRESSE
ET DE LA RADIODIFFUSION

Affectations

N° 20-D/SEP/INFO du 11-9-62. — M. Eklou Koffi Désiré, employé de bureau, 4^e catégorie échelle A, en service à la Direction de l'Information à Lomé, est affecté à Sokodé, en remplacement de M. Ajavon Totékpomawu, qui reçoit une autre affectation.

M. Ajavon Totékpomawu, employé de bureau, 6^e catégorie échelle A, en service au centre régional d'Information de Sokodé, est affecté à la Direction de Lomé.

La présente décision prend effet pour compter du 1^{er} septembre 1962.

MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE

Affectation

N° 65-D/PR/Cab. Mil. du 1-9-62. — A compter 21 septembre 1962, le sous-lieutenant :

Comlan Paul Aristide Quanvi, transféré aux Forces Armées Nationales togolaises, est affecté à la Gendarmerie Nationale togolaise et détaché à l'École des officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun — France.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Désignation de fonctions

N° 28/D/MJ du 12-9-62. — M. Quashie Léonidas, substitut du procureur de la République, est désigné, cumulativement avec ses fonctions, en qualité de président du tribunal du travail de Lomé, en remplacement de M. Olympio Lucien, substitut du procureur de la République, appelé à d'autres fonctions.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Annulations et ouvertures de crédits

N° 67/INT du 30-8-62. — Sont approuvées les annulations de crédits aux chapitres et articles ci-après du budget primitif de la circonscription de Lama-Kara, exercice 1962.

Chap. 3 — Service d'Adm. régionale (Matériel)	
Article 8 — Assurances des biens de la circonscription	90.000
Chap. 5 — Dépenses ordinaires de matériel et travaux d'entretien	
Article 1 — Entretien des routes et ponts etc.	500.000
	<u>590.000</u>

Sont approuvées les ouvertures de crédits aux chapitres et articles ci-après du budget primitif de la circonscription de Lama-Kara, exercice 1962.

Chap. 2 — Sce. d'Adm. régionale (Personnel)	
Article 4 — Indemnités aux régisseurs et collecteurs, contrôleurs de recettes	300.000
Chap. 3 — Sce. d'adm. régionale (Matériel)	
Article 10 — Etablissements pénitentiaires	175.000
Chap. 10 — Dépenses diverses	
Article 5 — Cotisations à la CCPFT	110.000
Article 6 — Versement au B.G. des retenues de taxe progressive	5.000
	<u>590.000</u>

Engagements

N° 69-INT/GT du 11-9-62. — Sont engagés en qualité d'élève-garde dans le Corps de la Garde togolaise pour compter du 1^{er} septembre 1962 et affectés le dit jour au centre d'instruction de Lomé, les candidats dont les noms suivent :

Lakougnon Albert	Tinassi Adji Ambroise,
Amagnon Ignace,	Awougbla Sossa Agbagli,
Tékaou Assi	Mississo Kwaku Edouard,
Tatrabord Raphaël,	Nafari Nassoma,
Koutiame Lucas,	Bakaye Koffi Michel.
Kombaté Napassoukoua,	

Le traitement des intéressés sera imputé au chapitre 12, article 8 du budget général du Togo.

Rectificatif

RECTIFICATIF du 11-9-62. à l'arrêté n° 18-INT/GT du 16 février 1960 portant mises à la retraite.

L'arrêté n° 18-INT/GT du 16 février 1960 est annulé et remplacé par le suivant :

Le garde 3^e échelon Téou Kabia, n° mle 1539, du centre d'instruction de Lomé, en congé de longue durée, est mis à la retraite d'office pour compter du 1^{er} août 1961 dans les conditions fixées par l'arrêté n° 112 du 20 février 1937 et rayé ledit jour des contrôles actifs de la Garde Togolaise.

La décision n° 1595-D/CGC du 22 août 1956 accordant congé de longue durée à l'intéressé est abrogée en conséquence.

(Le reste sans changement)

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Autorisations de paiement

N° 363-D/MFAE/MF/F du 30-8-62. — Est autorisé le paiement au profit du Fonds Spécial des Nations Unies — son compte n° 8194 ouvert à la BNCL. Lomé, de la somme de sept millions deux cent vingt sept mille cinq cents (7.227.500) francs soit 29.500 dollars U.S. — représentant la contribution du Gouvernement togolais aux dépenses locales du Fonds Spécial pour l'exécution du projet d'une étude des ressources minières et en eaux souterraines du Togo.

La dépense correspondante est imputable au budget général du Togo, exercice 1962, chapitre 33, article 4.

N° 385-D/MFAE/MF/FA du 11-9-62. — Est autorisé le paiement à M. Abdou-Raouf Issaka, régisseur de la caisse d'avance de l'Ambassade de la République Togolaise en Allemagne Fédérale, 53-Bonn, Friedrich-Wilhelm-Strasse 19, son compte n° 195453 ouvert à Dresdner Bank Muester Platz 1-3 Bonn — de la somme de six cent trente et un mille six cent trois francs CFA (631.603) ou dix mille deux cent quatre vingt quatorze Deutsch Marks quarante trois Pfennigs (D.M. 10.294,43) représentant le montant des justifications produites admises en régularisation.

Une somme de six cent trente huit mille sept cent trente un francs CFA (638.731.-) représentant le mon-

tant des justifications des dépenses admises en régularisation à mandater au profit du régisseur conformément aux termes de l'article premier ci-dessus et les frais de virement sur Bonn s'élevant à sept mille cent vingt huit francs CFA (7.128.-) sera mandatée par les soins du Service des Finances de la République togolaise à Lomé au nom de la Banque de l'Afrique occidentale à Lomé, chargée du virement sur Bonn.

La dépense correspondante est imputable au budget général du Togo, exercice 1962, chapitre 11, article 6.

N° 386-D/MFAE/MF/FA du 11-9-62. — Est autorisé le paiement à M. Tsatsu Emmanuel, régisseur de la caisse d'avance de la Mission permanente du Togo à New-York et de l'Ambassade du Togo à Washington 17, N.Y. (USA) 801, second Avenue, 801 — son compte n° 015-001202 ouvert à la Chemical Bank New-York — de la somme de un million deux cent vingt quatre mille huit cent seize francs CFA (1.224.816.-) ou quatre mille neuf cent quatre vingt dix neuf dollars vingt cinq U.S. (4.999,25 US) représentant le montant des justifications produites admises en régularisation.

Une somme de un million deux cent trente quatre mille sept cent trente huit francs CFA (1.234.738.-) représentant le montant des justifications de dépenses admises en régularisation à mandater au profit du régisseur conformément aux termes de l'article premier ci-dessus et les frais de virement sur New-York s'élevant à neuf mille neuf cent vingt deux francs CFA (9.922.-) sera mandatée par les soins du Service des Finances de la République togolaise à Lomé au nom de la Banque de l'Afrique occidentale à Lomé, chargée du virement sur le U.S.A.

La dépense correspondante est imputable au budget général du Togo, exercice 1962, chapitres 10 et 11, article 5.

Nomination

N° 382-D/MFAE/MF/FA du 11-9-62. — M. Kossi André, agent permanent de 2^e catégorie échelle C, en service à la Pharmacie d'Approvisionnement, est nommé régisseur de la Caisse de menues recettes de la Pharmacie d'Approvisionnement du Togo.

M. Kossi André pourra prétendre aux indemnités de responsabilité prévues par les textes en vigueur.

Mutation

N° 377-D/MFAE/MF/SD du 3-9-62. — M. Mensah Akovi Pierre, préposé 1^{er} échelon stagiaire en service au postes des Douanes de Zolo, est affecté à la brigade de Lomé en remplacement de M. Ashiabor Johannès.

M. Ashiabor Johannès, préposé 1^{er} échelon en service à la brigade des Douanes de Lomé, est affecté au poste de Zolo en remplacement de M. Mensah Akovi Pierre.

La présente décision aura effet pour compter de la date de sa signature.

Indemnité

N° 236/MFAE/MF/FR du 30-8-62. — Est accordée, en application de l'article 102 de la loi n° 58-66 du 1^{er} décembre 1958 portant statut général des fonctionnaires, une indemnité de licenciement de trois cent seize mille quatre cent quarante (316.440) francs CFA à M. Raimy Assani Nafiou, brigadier-chef de Police 2^e échelon, licencié de son emploi par arrêté n° 156/MFP du 26 mai 1962.

Cette indemnité, imputable au budget général du Togo, chapitre 12, article 7, exercice 1962, est payable à terme échu à compter du 31 mai 1962 en 12 mensualités de 26.370 francs CFA chacune.

Allocation

N° 235/MFAE/MF/FR du 30-8-62. — Est accordée à Mme veuve Amadou Moïse Philomène Akouélé (née Adényika), veuve du maître-ouvrier de 1^{re} classe des Travaux Publics en retraite Amadou Moïse, titulaire de l'allocation de retraite n° 33, décédé le 22 février 1962, une allocation de veuve au taux annuel de trente cinq mille deux cent quatre vingt (35.280) francs CFA pour compter du 23 février 1962.

Les arrérages d'allocation dus à M. Amadou Moïse du 1^{er} janvier au 22 février 1962, seront versés entre les mains de M. Amadou Joseph, tuteur des orphelins du cujus.

La dépense résultant du paiement de cette allocation est imputable au budget général du Togo.

Majorations pour enfants

N° 243/MFAE/MF/FR. du 3-9-62. — Par application des dispositions de l'article 13 paragraphe 4 du décret du 29 mars 1954, il est alloué sur les fonds de la Caisse Locale de Retraites du Togo à M. Woglo Thomas, chef de brigade de 2^e classe en retraite, une majoration pour famille nombreuse au taux de 10 % de sa pension, au titre de ses enfants (du 1^{er} au 3^e rang) ci-après désignés :

Vincent Kokou, né le 18 novembre 1936

Massanvi, née le 2 janvier 1945

Jeannette, née le 9 août 1946

Le montant annuel de cette majoration est fixé à : neuf mille quatre cent soixante (9.460) francs CFA pour compter du 9 août 1962.

N° 244/MFAE/MF/FR. du 3-9-62. — Le taux de la majoration pour famille nombreuse accordée par arrêté n° 144/MFAE/MF/FR du 28 Juillet 1960 et son modificatif du 5 septembre 1960 à M. Gaba Aho, commis principal de 1^{re} classe du service des Transmissions du Togo en retraite (indice 530) est porté de 30% à 35% de sa pension (115.252 francs l'an), pour compter du 14 Juin 1962, au titre de son enfant (8^e rang) dénommé Théodore Ayikoué, né le 24 juin 1946.

Le montant annuel de la majoration est fixé à quarante mille trois cent trente huit (40.338) francs CFA.

Secours après décès

N° 387/D/MFAE/MF/FR. du 11-9-62. — Un secours après décès de quatorze mille trois cent quatre vingt (14.380) francs CFA équivalant à un mois et demi de salaire brut de M. Ayikoe Jean, agent permanent, décédé à Lomé le 3 juillet 1962, est accordé à ses orphelins.

Ce secours, imputable au budget général du Togo, chap. 22, art. 6, exercice 1962, sera mandaté au nom de Mme veuve Atayi Régina Mercy, B. P. 156 à Lomé, épouse du de cujus.

Pensions

N° 245/MFAE/MF/FR. du 11-9-62. — Il est attribué sur les fonds de la caisse locale de Retraites du Togo à Mme. veuve Mensah Elisabeth Wobényanyo (née Andréas Djimedo), épouse de M. Mensah Godfroid, infirmier en chef de 3^e classe en retraite (indice 410, pourcentage 52 %), décédé à Lomé le 29 juillet 1961, une pension de veuve au taux annuel de quarante quatre mille sept cent vingt (44.720) francs CFA pour compter du 1^{er} août 1961.

Il est également alloué sur les fonds de la caisse locale de retraites du Togo, une pension d'orphelin fixée à huit mille neuf cent quarante-quatre (8.944) francs CFA l'an, pour compter du 1^{er} août 1961, à l'orpheline dénommée :

Mensah Victoria, née le 21 décembre 1952.

Payable jusqu'à l'âge de 21 ans révolus de l'enfant, la pension d'orphelin accordée ci-dessus sera versée entre les mains de Mme. veuve Mensah Elisabeth Wobényanyo (née Andréas Djimedo) chargée de l'administration des biens et de la tutelle de l'enfant mineure du de cujus, ainsi que le montant des arrérages de pension dus à M. Mensah Godfroid pendant le mois de juillet 1961.

Rôles

N° 237/MFAE/CD. du 3-9-62. — Sont approuvés et rendus exécutoires des rôles exercice 1962 ci-après :

Numéros des rôles	AGENCE	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES ROLES	TOTAL
BUDGET GENERAL				
381	Com. Lomé	Taxe progressive	164.383	
	» »	I. G. R.	7.608	
			171.991	
382	Com. Lomé	Taxe progressive	172.274	344.265
BUDGET COMMUNAL				
383	Com. Lomé	Taxe civique	297.000	297.000
		Total		641.265

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de : six cent quarante et un mille deux cent soixante cinq francs, est fixée au 20 août 1962.

N° 238/MFAE/CD. du 3-9-62. — Sont pris en charge des rôles de régularisation exercice 1962 ci-après :

Numéros des rôles	AGENCES	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES ROLES	TOTAL
BUDGET GENERAL				
399	Circ. Bafilo	I. G. R.	1.536	
400	Circ. Lama-Kara	I. G. R.	19.968	
401	Circ. Niamtougou	I. G. R.	2.004	
402	Circ. Pagouda	I. G. R.	14.364	
		Total		37.872
				37.872

N° 239/MFAE/CD. du 3-9-62. — Sont approuvés et rendus exécutoires des rôles exercice 1962 ci-après :

Numéros des rôles	AGENCES	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES ROLES	TOTAL
BUDGET GENERAL				
390	Circ. Tsévié	Taxe progressive	23.736	
391	Circ. Anécho	Taxe progressive	196.693	
392	Circ. Tagbligbo	Taxe progressive 543		
"	"	I. G. R. 9.321	9.864	
		Total		230.293
				230.293

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de : deux cent trente mille deux cent quatre vingt treize francs, est fixée au 16 septembre 1962.

N° 240/MFAE/CD. du 3-9-62. — Sont approuvés et rendus exécutoires des rôles exercice 1962 ci-après :

Numéros des rôles	AGENCE	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES ROLES	TOTAL
BUDGET GENERAL				
397	Com. Anécho	B. I. C. 93.000		
"	"	I. G. R. 20.460	113.460	
398	Circ. Anécho	B. I. C.	30.000	
		Total		143.460
				143.460

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de : cent quarante trois mille quatre cent soixante francs, est fixée au 15 septembre 1962.

N° 241/MFAE/CD. du 3-9-62. — Sont approuvés et rendus exécutoires des rôles exercice 1962 ci-après :

Numéros des rôles	AGENCE	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES ROLES	TOTAL
BUDGET GENERAL				
394	Com. Lomé	B. I. C.	293.400	
395	» »	B. I. C. 105.400		
»	» »	B. N. C. 162.120		
»	» »	I. G. R. 122.205		
			389.725	
396	Com. Lomé	B. N. C. 780.000		
»	» »	Taxe progressive 575.760		
			1.355.760	
		Total		2.038.885
				2.038.885

La date de mise en recouvrement des rôles ci-dessus s'élevant à la somme de : deux millions trente huit mille huit cent quatre vingt cinq francs, est fixée au 30 Août 1962.

N° 242/MFAE/CD. du 3-9-62. — Sont pris en charge des rôles de régularisation exercice 1962 ci-après :

Numéros des rôles	AGENCES	NATURE DES CONTRIBUTIONS	MONTANT DES ROLES	TOTAL
BUDGET GENERAL				
365	Circ. Nuatja	Patentes	85.980	
366	Circ. Akposso	Taxe s/armes perfectionnées	179.500	
367	Com. Sokodé	Taxe s/armes perfectionnées	3.000	
368	Com. Bassari	Taxe s/armes perfectionnées	1.000	
369	» »	Taxe s/armes perfectionnées	12.750	
370	Circ. Bassari	Patentes	3.066	
371	» »	Taxe s/armes perfectionnées	1.000	
372	» »	Taxes s/armes n/perfectionnées	70.350	
				356.654
BUDGET COMMUNAL				
367	Com. Sokodé	C/a s/taxe s/armes perfectionnées.	600	
368	Com. Bassari	C/a s/taxe s/armes perfectionnées.	500	
369	» »	C/a s/taxe s/armes n/perfectionnées	6.375	
373	» »	Patentes 3.066		
»	» »	C/a s/patentes 613		
			3.679	
				11.154
BUDGET DE CIRCONSCRIPTION				
371	Circ. Bassari	C/a s/taxe s/armes perfectionnées.	500	
372	» »	C/a s/taxe s/armes n/perfectionnées	35.175	
374	Circ. Bafilo	Taxe civique	2.100	
375	» »	Taxe civique	155.400	
				193.175
		Total		560.983

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DES EAUX ET FORÊTS

Nomination

N° 73/D/MA/AG. du 11-9-62. — M. Akuesson Joseph, employé de bureau de 5^e catégorie échelle A, nouvellement affecté à la Direction de l'Agriculture par décision n° 764/MFP du 4 septembre 1962, est nommé billeteur du person-

nel du Service de l'Agriculture pour compter du 1^{er} septembre 1962, en remplacement de M. Kpognon Léon.

Le traitement de l'intéressé demeure imputable au chapitre 24 — article 7 du budget général.

Affectations

N° 72/D/MA/EL. du 11-9-62. — M. Barry Danto Ada, ingénieur adjoint d'élevage, 3^e classe 1^{er} échelon, de retour de congé, est affecté à Lomé en qualité de directeur de la

Ferme de Baguida, en remplacement numérique de M. Gnassounou Pierre, appelé à d'autres fonctions.

M. Gnassounou Pierre, ingénieur adjoint d'élevage, 3^e classe 1^{er} échelon, précédemment responsable de la Ferme de Baguida, est nommé chef de la Région d'Élevage du Sud à Lomé, en remplacement numérique de M. Amoussou Salomon, ingénieur adjoint d'élevage, en instance de départ pour un stage de perfectionnement professionnel à l'étranger.

La solde des intéressés, est imputable au budget général chapitre 20 — article 5.

La présente décision prendra effet pour compter du 1^{er} septembre 1962.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Membres des commissions d'avancement

N^o 257/MFAE, du 4-9-62. — Les commissions d'avancement des corps des fonctionnaires de la République togolaise, ayant compétence en matière d'avancement et de discipline, prévues à l'article 48 de la loi n^o 58-66 du 1^{er} décembre 1958, sont composées comme suit, pour une durée de trois ans :

POUR TOUS LES CORPS

Président

Un fonctionnaire désigné par le Ministre de la Fonction Publique.

Membres

Un représentant du Ministre des Finances et des Affaires Économiques

Un fonctionnaire désigné par le Ministre de la Fonction Publique, remplissant les fonctions de rapporteur.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CORPS DES SECRÉTAIRES D'ADMINISTRATION

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Folikpo Awuté Félix, secrétaire d'administration
Amouzou Eben-Ezer, secrétaire d'administration
Kougbeadjo Hermann, secrétaire d'administration

b) Suppléants

- MM. Misseou Emmanuel, secrétaire d'administration
Kouevi Kouassi, secrétaire d'administration
Bagna Ogamo Joseph, secrétaire d'administration

CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Giffa Benjamin, adjoint administratif
Amegah Aboki Nicodème, adjoint administratif
Hundélé Théodore, adjoint administratif

b) Suppléants

- MM. Akue Goeh Gabriel, adjoint administratif
Apétoh Ankou Raymond, adjoint administratif
Idrissou Abdou-Kérim, adjoint administratif

CORPS DES COMMIS D'ADMINISTRATION

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Hugbekey Léopold, commis d'administration
Abalo André, commis d'administration
Idrissou Mama, commis d'administration

b) Suppléants

- MM. Sitti Albert, commis d'administration
Messan-Nouchet Théophile, commis d'administration
Babake François, commis d'administration

ENSEIGNEMENT

CADRE DES INSTITUTEURS

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Mensah Logossou Faustin, instituteur
Géraldo Nassirou, instituteur
Goeh Jean, instituteur

b) Suppléants

- M.M. Dravie Ferdinand, instituteur
Pennaneach François, instituteur
Mikem Michel, instituteur

CADRE DES INSTITUTEURS-ADJOINTS

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Tettekpoé Alphonse, instituteur-adjoint
Djokpo Gerson, instituteur-adjoint
Gnamey Benoît, instituteur-adjoint

b) Suppléants

- MM. Teko Laurent, instituteur-adjoint
Eteh-Benissan Benoît, instituteur-adjoint
Messan Augustin, instituteur-adjoint

CADRE DES MONITEURS

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Gbenouga Paul, moniteur
Houngès Lambert, moniteur
Logossou Pierre, moniteur

b) Suppléants

- MM. Adjahoto Amouzou, moniteur
Afandomi Frédéric, moniteur
Essoazina Moumouni, moniteur

POLICE

CADRE DES COMMISSAIRES DE POLICE

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Edoh Antoine, commissaire de police
Akpokli Charles, commissaire de police
Comlan Georges, commissaire de police

b) Suppléants

- MM. Kpegba Gaston, commissaire de police
Goeh Antoinette, commissaire de police

CADRE DES OFFICIERS DE POLICE

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Ananou Maximin, officier de police
Sognigbe David, officier de police
N'Soukpoe Alphonse, officier de police

b) Suppléants

- MM. Gnofam Mani Michel, officier de police
Morouma Gabriel, officier de police

CADRE DES OFFICIERS — ADJOINTS DE POLICE

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Assogbavi Honorat, officier adjoint de police
Aguigah Hubert, officier adjoint de police
Dansou Justin, officier adjoint de police

b) Suppléants

- MM. Soglo Paul, officier adjoint de police
Afantodji Michel, officier adjoint de police
Awoudji Alexis, officier adjoint de police

CADRE DES GARDIENS DE LA PAIX

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Lawson François, gardien de la paix
Agban Tana Bernard, gardien de la paix
Ollanlo Emmanuel, gardien de la paix

b) Suppléants

- MM. Meba Adolphe, gardien de la paix
Assogba K. Robert, gardien de la paix
Adalbert Patrice, gardien de la paix

AGRICULTURE, ELEVAGE, EAUX ET FORETS
CONDITIONNEMENT

(Agriculture)

CADRE DES INGÉNIEURS

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Komlan-Kouma Lucien, ingénieur d'agriculture
Agbekponou K. Jérôme, ingénieur d'agriculture
Chilloh Eusèbe, ingénieur d'agriculture

Suppléant

- M. Atsou K. François, ingénieur d'agriculture

CADRE DES INGÉNIEURS-ADJOINTS

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Akakpo Kodjovi René, ingénieur-adjoint
Lawson Laté Samuel, ingénieur-adjoint
Sossou Raphaël, ingénieur-adjoint

b) Suppléants

- MM. Housihoué Honoré, ingénieur-adjoint
Assigbe Louis, ingénieur-adjoint
Dossou Narcisse, ingénieur-adjoint

CADRE DES ADJOINTS-TECHNIQUES

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Tchapodo Tch. Paul, adjoint technique
Djramedo Blaise, adjoint technique
Amehame Barnabé, adjoint technique

b) Suppléants

- MM. Kouegan Ambroise, adjoint technique
Bakar Moïse, adjoint technique
Dogbé Gottlieb, adjoint technique

CADRE DES PREPOSES

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Amedjro Raphaël, préposé de l'agriculture
Atchikiti Augustin, préposé de l'agriculture
Dackey Jean, préposé de l'agriculture

b) Suppléants

- MM. Aletchao Aniki, préposé de l'agriculture
Bodjona François, préposé de l'agriculture
Amegan Issaca, préposé de l'agriculture

(Elevage)

CADRE DES INGÉNIEURS-ADJOINTS D'ELEVAGE

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Somoko Mourey, ingénieur adjoint d'Élevage
Amoussou Salomon, ingénieur adjoint d'Élevage
Kponton Ephrem, ingénieur adjoint d'Élevage

b) Suppléants

- MM. Agboton Sylvestre, ingénieur adjoint d'Élevage
Alia Aurélien, ingénieur adjoint d'Élevage
Koutcho Alfred, ingénieur adjoint d'Élevage

CADRE DES INFIRMIERS D'ELEVAGE

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Issifou Soulé, infirmier d'élevage
Kombate Mipame, infirmier d'élevage
Nadio Assakoua, infirmier d'élevage

b) Suppléants

- MM. Yerima Philippe, infirmier d'élevage
Wake Nibombé, infirmier d'élevage

(Eaux et Forêts)

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Agblami Gabriel, adjoint technique
Folly Jean, adjoint technique
Noviho Antoine, adjoint technique

b) Suppléants

- MM. Ayouba Assani, adjoint technique
Guessou Jean-Marie, adjoint technique
Adinsi Robert, adjoint technique

CADRE DES PREPOSES DES EAUX ET FORETS

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Sam Cléophas, préposé des Eaux et Forêts
 Bassah Roland Louis, préposé des Eaux et Forêts
 Agbemaplé Nicodème, préposé des Eaux et Forêts

b) Suppléants

- MM. Lawson Body Frédéric, préposé des Eaux et Forêts
 Adama Paul, préposé des Eaux et Forêts
 Smith Léopold, préposé des Eaux et Forêts

SANTÉ PUBLIQUE

CADRE DES AGENTS TECHNIQUES

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Segbeaya Jean-Marie, agent technique
 Ohin Richard, agent technique
 Mensah Akouété Damien, agent technique

b) Suppléants

- MM. Lawson Martin, agent technique
 Naassou Félix René, agent technique
 Lawson Body Benjamin, agent technique

CADRE DES INFIRMIERS

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Issa Mama, infirmier
 Tchakpana Robert, infirmier
 Capo-Chichi Hilaire, infirmier

b) Suppléants

- MM. Amoussou Ambroise, infirmier
 Fatchao Michel, infirmier
 Tcha Kondor Assoumanou, infirmier

CADRE DES AIDES-SANITAIRES

Membres élus

Titulaires

- MM. Lawson Augustin, aide-sanitaire
 Kponton Simon, aide-sanitaire
 Akouété Georges, aide-sanitaire

DOUANES

CADRE DES AGENTS DE CONSTATATION

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Fabre Louis, Henri, agent de constatation
 Akouegnon Thomas, agent de constatation
 Edoh Pierre, agent de constatation

b) Suppléants

- MM. Kpadenou Gabriel, agent de constatation
 Agbokou Constantin, agent de constatation
 Ayih Emmanuel, agent de constatation

CADRE DES PREPOSES DES BRIGADES

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Koffi Joseph, préposé des brigades
 Gbikpi Etè Pierre, préposé des brigades
 Lawson Oscar, préposé des brigades

b) Suppléants

- MM. Ayirokomagni Issa, préposé des brigades
 Kponoume Gaspard, préposé des brigades
 Salokoffi Théodore, préposé des brigades

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

CADRE DES CONTROLEURS

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Ahianor Emmanuel, contrôleur des P. T.
 Le Blond Louis, contrôleur des P. T.
 Kwaku Benjamin, contrôleur des P. T.

b) Suppléants

- MM. Lawson Betum Pascal, contrôleur des P. T.
 Ekué Innocent, contrôleur des P. T.
 Amedonouh Antoine, contrôleur des P. T.

CADRE DES AGENTS D'EXPLOITATION

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Géraldo Nouréine, agent d'exploitation
 Langdon Dorothé, agent d'exploitation
 Montso Alphonse, agent d'exploitation

b) Suppléants

- MM. Domingo Yeckiné, agent d'exploitation
 Laclé Théodore, agent d'exploitation
 Koehler Théodore, agent d'exploitation

CADRE DES PREPOSES

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Amouzou Barthélemy, préposé des P. T.
 Zekpa Ferdinand, agent spécialisé Fil
 Bebli Emile, préposé des P. T.

b) Suppléants

- MM. Guedou Ernest, agent spécialisé Fil
 Ekué Félix, préposé des P. T.
 Tecko John, préposé des P. T.

METEOROLOGIE

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES ET DES ASSISTANTS

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Awanyoh Louis, adjoint technique
 Mensah Clément, assistant-météo
 Silete Jean, assistant-météo

b) Suppléants

- MM. Loko Sébastien, adjoint technique
 Lawson Antoine, assistant-météo
 Bruce Henri, assistant-météo

CADRE DES AGENTS SPECIALISES

Membres élus

a) Titulaires

- MM. Dovi Théodore, agent spécialisé
Pindra Laniwarou, agent spécialisé
Blivi Clément, agent spécialisé

b) Suppléants

- MM. de Souza Cosme, agent spécialisé
Noudoda Paul, agent spécialisé
Zekpa Antoine, agent spécialisé

CHEMINS DE FER ET WHARF

CADRE DES SOUS-INSPECTEURS OU DES ADJOINTS
TECHNIQUES*Membres élus*

a) Titulaires

- MM. Afangbom Emmanuel, adjoint technique
Bamezon Johannès, sous-inspecteur
Lawson N. Raphaël, sous-inspecteur

b) Suppléants

- MM. Cadassou Norbert, sous-inspecteur
Wothor Louis, sous-inspecteur
Akomachry Faustin, sous-inspecteur

CADRE DES AGENTS DE MAITRISE

1^o) — Chefs de station — Contrôleurs techniques —
Chefs de magasin et chefs de débarcadère.*Membres élus*

a) Titulaires

- MM. Segbegee Ambroise, chef de station
Ahyee Nathaniel, chef débarcadère
Assou William, contrôleur technique

b) Suppléants

- MM. Akolly Augustin, chef de station
Ayeboua Christophe, chef de station
Atiopou Justin, chef de station

2^o) — Surveillants*Membres élus*

a) Titulaires

- MM. Kouassi Joseph, surveillant
Kponvi Joseph, surveillant
Akpoboua Alawo, surveillant

b) Suppléants

- MM. Allah Edoh Kokou, surveillant
Amegnaglo Koumédjra, surveillant
Kodjo Bénédicte, surveillant

3^o) — Contremaître*Membres élus*

a) Titulaires

- MM. Lawson Laté Raphaël, contremaître
Lawson Monor Amos, contremaître
Klouvi Ben, contremaître

b) Suppléants

- MM. Moevi André, contremaître
Schmith Joseph, contremaître
Comlan D. Zanklassou, contremaître

CADRE DES AGENTS SPECIALISES

1^o) — Facteurs — Chefs de Train — Pointeurs.*Membres élus*

a) Titulaires

- MM. Awitor Christophe, facteur
Akakpo Emmanuel, facteur
Jacobi Bernard, chef de train

b) Suppléants

- MM. Ayité Bernard, facteur
Kodjo Hermann, facteur
Lafonekou David, pointeur

2^o) — Chefs de Canton — Chefs d'équipe.*Membres élus*

a) Titulaires

- MM. Kasagne Théodore, chef de canton
Gbenou André, chef de canton
Toyisson Grégoire, chef de canton

b) Suppléants

- MM. Toukpoui François, chef de canton
Haden Boniface, chef d'équipe
Akouété Faustin, chef de canton

3^o) — Ouvriers-Mécaniciens*Membres élus*

a) Titulaires

- MM. Lawson Jacques, mécanicien
Attigbé Christophe, ouvrier
Zolomé Antoine, ouvrier

b) Suppléants

- MM. Ayie Marc, ouvrier
Adigo Francis, mécanicien
Mensah Arnold, ouvrier

Le présent arrêté aura effet pour compter de la date de sa signature.

Admission

N^o 259/MFP. du 4-9-62. — Les candidats dont noms suivent, reçus au concours direct organisé par arrêté n^o 122/MFP. du 31 mai 1960 sont admis dans le cadre des préposés des brigades des douanes du Togo, en qualité de préposé, 1^{er} échelon stagiaire :

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| MM. Djanyih Fabien | Afanou Messan Nazaire |
| Kouévi Paulin | Toovi Placide |
| Houéssou Cyprien | Djelou Agbo Michel |

Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques (Service des Douanes)

Leurs émoluments seront imputés au chapitre 14 — article 9 du budget général.

Le présent arrêté aura effet pour compter du 1^{er} octobre 1962.

Affectations

N^o 758/D/MFP. du 3-9-62. — M. Ehlan Dogbevi Roger, infirmier ordinaire 1^{er} échelon du corps du personnel médical et technique de la Santé Publique, de retour de stage de formation professionnelle à Montréal et arrivé à Lomé, par avion le 29 août 1962, est remis à la disposition du Ministre de la Santé Publique.

N^o 763/D/MFP. du 4-9-62. — M. Ajavon Phostèc, adjoint administratif de 1^{re} classe 1^{er} échelon du corps des fonctionnaires de l'administration générale du Togo, en service au bureau de Financement des Programmes, est affecté au Ministère du Travail, des Affaires Sociales et de la Fonction Publique, pour compter du 1^{er} septembre 1962.

Ses émoluments seront imputés au chapitre 24, article 5 du budget général.

N^o 764/D/MFP. du 4-9-62. — M. Akuésson Joseph, employé de bureau 5^e catégorie échelle A, en service au Ministère du Travail, des Affaires Sociales et de la Fonction Publique, est mis à la disposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Eaux et Forêts (Direction de l'Agriculture) en remplacement de M. Kpognon Léon, agent permanent.

Son traitement continuera à être imputé au chapitre 24 — article 7 du budget général.

N^o 768/D/MFP. du 5-9-62. — M. Akakpo Kodjovi René, ingénieur-adjoint de 2^e classe 2^e échelon du corps des fonctionnaires de l'Agriculture, de l'Élevage, des Eaux et Forêts et du Conditionnement, est mis à la disposition du Président de la République (Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Organisation), pour compter du 15 août 1962.

Ses émoluments continueront à être imputés au chapitre 20, article 4 du budget général.

N^o 772/D/MFP. du 7-9-62. — M. Desport Régis, inspecteur vétérinaire de 2^e classe 4^e échelon, de retour de congé et arrivé à Lomé, par avion le 29 août 1962, est remis à la disposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Eaux et Forêts.

N^o 773/D/MFP. du 7-9-62. — M. Bruce Kaïser Joseph, agent d'administration, de retour de stage de perfectionnement à Londres et arrivé à Lomé, par avion le 3 septembre 1962, est remis à la disposition du Ministre du Travail, des Affaires Sociales et de la Fonction Publique.

N^o 776/D/MFP. du 11-9-62. — M. Attisso Effoé François, sergent-major de 3^e échelon des douanes du Niger, en instance de détachement au Togo, est mis à la disposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques (Service des Douanes), pour compter du 7 septembre 1962.

En attendant la régularisation de sa situation administrative, M. Attisso percevra un salaire mensuel forfaitaire de vingt-deux mille (22.000) francs, imputable au chapitre 14, article 9 du budget général.

N^o 779/D/MFP. du 11-9-62. — Mme Djirackor Eléonore (née d'Almeida), commis d'administration principal 2^e échelon, en service à Palimé, est mise à la disposition du Ministre de la Santé Publique.

Ses émoluments continueront à être imputés au chapitre 12 — article 5 du budget général.

Rappel d'ancienneté

N^o 261/MFP. du 7-9-62. — Un rappel d'ancienneté de quatre (4) ans, pour services militaires est attribué dans son emploi actuel, à M. Comédja Gabriel, préposé, 1^{er} échelon du corps des fonctionnaires des Douanes du Togo.

Rappel à l'activité

N^o 777/D/MFP. du 11-9-62. — M. Amagli Richard, préposé 2^e échelon du corps des fonctionnaires des Douanes du Togo est maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement, pour la période du 1^{er} janvier 1962 au 30 septembre 1962 inclus.

M. Amagli Richard, préposé 2^e échelon du corps des fonctionnaires des Douanes du Togo est rappelé à l'activité, pour compter du 1^{er} octobre 1962 et remis à la disposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques (Service des Douanes).

Radiation

N^o 258/MFP. du 4-9-62. — M. Akouvi Joachim, adjoint administratif de 2^e classe 4^e échelon du corps du personnel de l'administration générale du Togo (indice 700/726 — catégorie C), est rayé dudit cadre et intégré dans celui des Postes et Télécommunications, en qualité d'agent d'exploitation de 2^e classe, 4^e échelon (indice 700/726 — catégorie C) pour compter du 1^{er} septembre 1962 — (ancienneté conservée : 1 an 8 mois).

DIVERS

Radiations

Par arrêté du Ministre du Travail et de la Fonction publique de la République de Haute-Volta en date du 9-8-62 :

M. Lawson Jacob, infirmier adjoint 3^e échelon — indice ancien 275 — indice nouveau de concordance 120, est rayé des contrôles des effectifs des cadres de la République de Haute-Volta et mis à la disposition de la République togolaise.

Les frais de transport sont à la charge du budget de la République togolaise.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date d'expiration du congé de l'intéressé.

Par arrêté du Président de la République du Niger en date du 27-8-62 :

M. Folly Philippe, agent de 1^{re} classe, 2^e échelon du cadre des Postes et Télécommunications de la République du Niger (indice 150), en service à Niamey, est, sur sa demande, rayé du contrôle des effectifs du Niger et mis à la disposition du Gouvernement de la République togolaise.

Une réquisition de transport du groupe IV de Niamey à Lomé (voie aérienne) sera délivrée à M. Folly Philippe, qui voyage accompagné de son épouse.

La dépense est imputable au budget de la République togolaise.

M. Folly Philippe, qui sera intégré dans les cadres de la Fonction Publique de la République togolaise, fera valider

par la Caisse de Retraites du Togo les services accomplis dans son cadre d'origine, sous réserve du rachat des parts contributives à la Caisse de Retraites de la République du Niger.

Le présent arrêté prendra effet pour compter de la date de mise en route de l'intéressé sur Lomé.

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 30 octobre 1962, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anécho, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 39 as 19 cas, situé à Voudougbe, connu sous le nom de Voudougbe et borné à l'est par Nouwodou Foue Akakpo Vossa, à l'ouest par King Folikue Doe au sud par Andréas Tossou et au Nord par Nouwodou, dont l'immatriculation a été demandée par Josephine Clouh née (Diogo) Sage-Femme Africaine en retraite, suivant réquisition du 12 avril 1962, n° 4454.

Le mercredi 24 octobre 1962, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Assahoun Hewu Apéyéme, circonscription administrative de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, complanté de jeunes caféiers en partie d'une contenance de 3has 02 as 12 cas, connu sous le nom de Hewu et borné au nord par Eklou Aziatsi, à l'est par Mathias Amegavi (Akaté) au sud par Tsomana Adjallé et à l'ouest par Yovo Ahanougbe, dont l'immatriculation a été demandée par Kossi Gbehodo, cultivateur à Assahoun Apéyéme, suivant réquisition du 25 avril 1962, n° 4458.

Le lundi 22 octobre 1962, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lilikopé circonscription administrative de Tsévié, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9 has 23 as 55 cas, connu sous le nom de Kounito et borné au nord par Kpoglo Ali, au sud par Koffi Bassan Baragbon, à l'est par le ruisseau Koumi et à l'ouest par Kodjo Djokouvi, dont l'immatriculation a été demandée par Robert Fiadjoe, médecin à Lomé Nyékona-kpòè, suivant réquisition du 4 mai 1962, n° 4459.

Le lundi 29 octobre 1962, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Zuzekondji, circonscription administrative d'Anécho consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 has 95 as 56 cas, connu sous le nom d'Abata et borné à l'est par Bouwa Elavagnon et Koutrénou Hihégo, au nord par Têko Agbo au sud par Koffi Boucknoré et à l'ouest par Adolphe José Zuzé Takpa, dont l'immatriculation a été demandée par José Médard Takpa, cultivateur planteur à Abata (Anécho), suivant réquisition du 29 juin 1962, n° 4474.

Le mardi 23 octobre 1962, à 8 heures, il sera procédé contradictoire d'un immeuble situé à Dalavi circonscription administrative de Tsévié, consistant en un terrain rural, non bâti, en forme d'un polygone irrégulier complanté de caféiers, cocotiers et palmiers à huile d'une contenance de 3 has 27 as 38 cas, connu sous le nom de Wouévé et borné au nord par Avoyi Gomado, à l'ouest par Hanyigbor Amegninou, au sud par une route traversant le village de Dalavé, le nommé Alaba Zébé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Abalo Zébé cultivateur à Dalavé circonscription de Tsévié, suivant réquisition du 7 novembre 1961, n° 4475.

Le mardi 30 octobre 1962, à 15 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anécho, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 as 13 cas, connu sous le nom de Dégbenou et borné à l'est, au sud par des rues non dénommées au nord par Dédé d'Almeida et à l'ouest par Adoté Djamadjito, dont l'immatriculation a été demandée par Nyame A. Louis, pêcheur à Anécho-Dégbenou, suivant réquisition du 16 septembre 1962, n° 4478.

Le jeudi 25 octobre 1962, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé, circonscription administrative de Klouto consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 ares 46 cas, connu sous le nom de Noumétoukondji et borné au nord par un passage projeté, au sud et à l'est par Komlan Davoudou et à l'ouest par Joseph Baéta, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kengbo Moïse moniteur agricole à Palimé, suivant réquisition du 13 février 1959, n° 4479.

Le lundi 22 octobre 1962, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè Kélégou, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 72 ares 82 cas, et borné au nord par Tengé Agboka, Eklou Attisso Avlessi, au sud par Messan Kodjo, à l'est par Tengé Agboka et à l'ouest par Eklou Attissou, Avlessi et Tokpo Blebu, dont l'immatriculation a été demandée par Laté L. Lawson, planteur à Atakpamé, suivant réquisition du 5 mars 1959, n° 4480.

Le lundi 22 octobre 1962, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 as 73 cas, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue en projet, au sud par Cécile Kpodar, à l'est par Joseph D. Lawson et à l'ouest par Dadzie Noukaméwo, dont l'immatriculation a été demandée par Robert Kpadenou menuisier à Sokodé s/c de M. Koulefianou Antoine, ajusteur au C.F.T. à Lomé, suivant réquisition du 27 juin 1962, n° 4481.

Le vendredi 26 octobre 1962, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpélé-Elé, circonscription administrative de Klouto, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 1 ha 25 ares 32 cas, connu sous le nom de

Togbli et borné au nord par Assiko Médomégbé au sud par Agbéwogbé, à l'est par un ravin non dénommé et à l'ouest par Daniel Nyazonzon, dont l'immatriculation a été demandée par Afomalé Arnold, planteur à Kpélé-Elé, suivant réquisition du 18 octobre 1957, n° 4482.

Le samedi 27 octobre 1962, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agbadji-village circonscription administrative d'Akposso, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 36 ares et borné au nord par Simon Kossi Afomalé, au sud par Yédé et Emmanuel K. Apédo, à l'est par Joseph Gbogbotchi Nayo, et à l'ouest par Simon Kossi Afomalé, dont l'immatriculation a été demandée par Alfa Alassane Yessifou, cultivateur à Agadji-village, suivant réquisition du 11 août 1958, n° 4486.

Le lundi 22 octobre 1962, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 as 93 cas, connu sous le nom de Tokoin et borné à l'ouest par une rue en projet, au nord, au sud et à l'ouest par Gavi Konou, dont l'immatriculation a été demandée par Nolitse Awokou Lucien employé au Crédit du Togo à Lomé, suivant réquisition du 19 juillet 1962, n° 4489.

Le mardi 23 octobre 1962, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Nyékonakpoè, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 as 34 cas, connu sous le nom de Nyékonakpoè et borné à l'ouest et au nord par des rues projetées et à l'est et au sud par la propriété Kake Aho, dont l'immatriculation a été demandée par Agbobli Frédéric, employé de commerce à Lomé, suivant réquisition du 25 juillet 1962, n° 4492.

Le mardi 23 octobre 1962, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nyékonakpoè Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 as 51 cas, connu sous le nom de Nyékonakpoè et borné à l'est par les héritiers Octaviano Olympio, à l'ouest par Confort Johnson, au sud par Michel Comashie et au nord par la rue Okiki Aguiar prolongée, dont l'immatriculation a été demandée par Confort Johnson revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 25 juillet 1962, n° 4493.

Le Conservateur de la Propriété Foncière,
E. Dogbé

Immatriculations au registre de commerce

Par déclaration faite au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé le 1^{er} Août 1962 sous le n° 663 Chronologique.

M. Bernard Sabattier, Agent de la Compagnie « Union Maritime de Transport » (U.A.T. — Aéromaritime) a requis l'immatriculation au Registre de Commerce de ladite Société.

Inscription a été faite au Livre 4 n° 122 Analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé le 8 Août 1962 sous le n° 664 Chronologique.

M. John A. Gadayiglo a requis son immatriculation au Registre de Commerce.

Inscription a été faite au Livre 1 n° 175 Analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé le 14 Août 1962 sous le n° 666 Chronologique.

M. Adu Koffi Albert a requis son immatriculation au Registre de Commerce.

Inscription a été faite au Livre 1 n° 176 Analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé le 16 Août 1962 sous le N° 667 Chronologique.

M. Lawson V. Daniel a requis son immatriculation au Registre de Commerce.

Inscription a été faite au Livre 1 n° 177 Analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé le 18 août 1962 sous le n° 668 Chronologique.

Le R.P. KUNTZ Francis, fondé de pouvoirs de son Exc. Mgr. DOSSEH, a requis l'immatriculation au Registre de Commerce de la LIBRAIRIE CATHOLIQUE.

Inscription a été faite au Livre 1 n° 178 Analytique.

Par déclaration déposée au Greffier du Tribunal de Première Instance de Lomé le 23 août 1962 sous le n° 770 Chronologique.

M. HADDAD Joseph a requis son immatriculation au Registre de Commerce.

Inscription a été faite au Livre 1 n° 179 Analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé le 23 août 1962 sous le n° 772 Chronologique.

M. DUNAND Roger, fondé de pouvoirs de la Société BROSSETTE AFRIQUE S.A. a requis l'immatriculation au Registre de Commerce.

Inscription a été faite au Livre 4 n° 123 Analytique.

Par déclaration déposée au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé le 24 août 1962 sous le n° 771 Chronologique.

M. SAMPEDEY Robert A. Y. a requis son immatriculation au Registre de Commerce.

Inscription a été faite au Livre 1 n° 180 Analytique.

Pour insertion et avis :

Le Greffier en Chef,

E. T. Lawson

Inscription modificative en augmentation de capital

Par délibérations du Conseil d'Administration en Assemblée Générale Extraordinaire en dates des 6 mars et 28 mai 1962 le capital social de la SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAINE, a été porté de 65.000.000 de Nouveaux Francs à 107.250.000 Nouveaux Francs.

Déclaration a été faite au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé, le 9 août 1962 sous le N° 665 Chronologique.

Et mention a été faite au Livre 4 N° 65 Analytique.

Pour insertion et avis :

Le Greffier en Chef,

E. T. Lawson

Radiation du Registre de Commerce

Par délibération en date du 26 avril 1962, l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société « PALME » a décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du même jour et, sa mise en liquidation amiable.

La Société Commerciale et Industrielle de la Côte d'Afrique, Société Anonyme, dont le siège social est à Marseille, 32 Cours Pierre Puget, a été nommée Liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Déclaration a été déposée sous le n° 662 Chronologique et l'inscription, faite au Livre 4, n° 33 Analytique.

Pour insertion et avis :

Le Greffier en Chef,

E. T. Lawson

